

Le classement de la promotion 2004 de l'ENA annulé par le Conseil d'Etat

de Luc Bronner, Jacques Follorou et Catherine Rollot

Le Conseil d'Etat a infligé un sévère camouflet à l'Ecole nationale d'administration (ENA). Dans un arrêt du 10 janvier, la haute juridiction administrative a annulé le classement de sortie de la promotion 2004 de l'ENA, au motif que l'école n'avait pas organisé le concours dans des conditions respectant l'égalité entre élèves. Cette décision reste toutefois symbolique dans la mesure où elle n'a aucune conséquence sur les nominations ultérieures des énarques dans les différents corps de la haute fonction publique (inspections générales, Conseil d'Etat, etc.).

Soixante-quinze des 135 élèves de la promotion (baptisée "Sédar-Senghor") avaient déposé un recours, en 2004, pour contester le déroulement de l'examen de fin d'études. Le Conseil d'Etat leur a donné raison sur deux points, suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, Célia Verot. D'abord sur la participation d'un professeur de l'école au jury final de l'épreuve de "questions européennes" : la haute juridiction a considéré que l'ENA avait "irrégulièrement composé" le jury en contrevenant aux règles de séparation entre les fonctions d'enseignement et d'évaluation.

Ensuite sur le choix des sujets des épreuves de "gestion publique" : le Conseil d'Etat a jugé que l'école avait favorisé un groupe d'élèves qui avait abordé le thème examiné avant l'épreuve. Six élèves de la promotion avaient en effet travaillé, pendant un mois, sur la décentralisation au sein du ministère de l'équipement. A cette occasion, ils avaient rencontré un des directeurs de l'administration centrale, nommé par la suite... président du jury de "gestion publique" de l'ENA.

Or ce jury a justement choisi de faire porter l'épreuve sur les thèmes abordés par ce petit groupe d'élèves. Le Conseil d'Etat a considéré que cette situation était "de nature à procurer un avantage aux élèves" concernés, lesquels "avaient pu acquérir une familiarité certaine avec le sujet et s'entretenir personnellement avec le directeur d'administration centrale, président du jury".

Le Conseil d'Etat a toutefois estimé que cette décision devait rester "sans influence" sur la situation individuelle des énarques : les juges ont en effet considéré que les requérants avaient uniquement contesté le classement et pas l'arrêté d'affectation dans les différents corps de l'administration. Bien qu'annulé, le classement conserve ainsi tous ses effets sur la carrière des anciens élèves, très différente pour ceux sortis dans la "botte" (les meilleurs) et les autres.

La décision du Conseil d'Etat a été saluée par d'anciens membres de la promotion Senghor - devenus hauts fonctionnaires, ils demandent désormais à s'exprimer sous couvert de l'anonymat. "Nous avons, à l'époque, rendu compte systématiquement à la direction des anomalies. Celle-ci ne nous a jamais écoutés", explique un des signataires de la requête.

Pour cet autre élève de la promotion, ce recours s'inscrivait dans un ras-le-bol général. "Nous voulions faire bouger l'école. Outre le recours, une partie de notre promotion avait rédigé un rapport sur le dysfonctionnement de la scolarité, intitulé "l'ENA : l'urgence d'une réforme". Au moment de l'annonce du classement, les élèves avaient même voté, à la quasi-unanimité, une motion de défiance contre la direction de l'école (Le Monde du 3 mai 2004). Cette attitude leur avait valu un rappel à l'ordre du ministre de la fonction publique de l'époque, Renaud Dutreil.

Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux savourent cette victoire d'autant mieux qu'elle ne remet pas en cause leurs affectations. "Après trois ans, j'ai fait mon trou dans mon administration, je m'y plais. Je ne me serais pas vu repartir de zéro dans un autre ministère", reconnaît cet autre jeune fonctionnaire.

Le directeur de l'école, Antoine Durrleman, en poste depuis décembre 2002, considère que cette annulation a "un intérêt rétrospectif" et "limité". "Ces erreurs matérielles s'expliquent en grande partie par la bilocalisation de l'école, entre Paris et Strasbourg", considère-t-il. "Aujourd'hui,

toute la direction des études est regroupée à Strasbourg, ce qui devrait éviter les difficultés de communication à l'origine de ces problèmes, poursuit le directeur de l'ENA. Quant aux critiques de fond, elles sont intervenues au moment où l'école était en train de penser sa réforme. Aujourd'hui, l'école est bien différente. La scolarité a été remaniée profondément en tenant compte des reproches récurrents faits par les différentes promotions."

"BOTTE". Le classement de sortie de l'ENA, après 27 mois de scolarité, détermine l'affectation des hauts fonctionnaires. Au cours d'un "amphi-garnison", les élèves choisissent, selon leur rang, le corps dans lequel ils exerceront leurs fonctions. Les meilleurs, sortis dans la "botte" (argot de Polytechnique qui désigne les mieux classés), choisissent traditionnellement les plus prestigieux (inspection générale des finances, Conseil d'Etat, Cour des comptes, etc.).

STATISTIQUES. Chaque promotion compte généralement 90 élèves français et 40 élèves étrangers. La dernière (2006-2008), baptisée Aristide-Briand, se distingue par un taux de féminisation record de 42,3 %.